

Critique de la lecture unilatérale de C. W. A. Whitaker du traité *De l'interprétation*, à partir d'une étude des relations entre le logos apophantikos, la contradiction et la syllogistique

EMMA COUTURIER, *Université Bordeaux Montaigne*

RÉSUMÉ : La visée du traité *De l'interprétation* demeure encore mystérieuse. En insistant sur la place occupée par la notion de contradiction dans l'ensemble de l'ouvrage, C. W. A. Whitaker propose de lire ce dernier sous l'unique prisme dialectique. Cette perspective de lecture prend appui sur le fait que la règle des paires de contradictoires exposée par Aristote semble être l'outil dont la connaissance est des plus nécessaires pour mener à bien une joute oratoire. Par là même, ce penseur fait table rase des interprétations traditionnelles, qui concevaient cet ouvrage comme une prémisse aux œuvres portant sur la science démonstrative et la syllogistique. Ce travail a pour but d'évaluer cette nouvelle lecture, et d'en proposer un assouplissement en cherchant à mettre en avant le fait que la contradiction, non loin de constituer la fin même de l'écrit, est un instrument nécessaire à l'établissement d'un *logos apophantikos*, utile tant au dialecticien qu'au logicien.

Introduction

Traditionnellement conçu comme le second livre de l'*Organon*, le traité *De l'interprétation* reste néanmoins un ouvrage dont le dessein principal demeure quelque peu mystérieux. Les commentateurs s'accordent à reconnaître que le titre de ce traité est le résultat d'une attribution postérieure à Aristote, pour la raison principale qu'il n'est nullement fait état d'un traité formulé sous ce titre dans un quelconque ouvrage du Stagirite. Toutefois, il semble faire l'unanimité, à l'exception des considérations d'Andronicos

de Rhodes, que cet écrit provient de la plume de ce penseur. Le thème principal de l'ouvrage a suscité de nombreuses discussions, notamment en raison du fait qu'à la différence des autres traités dits de logique, le premier chapitre ne précise ni l'objet ni la progression que suivra Aristote au fil des pages ; de plus, ce traité reste énigmatique quant à l'apport pédagogique et philosophique qu'il est censé fournir pour une lecture suivie d'un autre ouvrage de l'*Organon*. Ainsi, en tentant de définir la raison d'être de cet écrit, les commentateurs l'ont tour à tour situé entre les *Catégories* et les *Premiers Analytiques*, ou bien entre les *Catégories* et les *Topiques*, ou encore, et ce sera la voie privilégiée par C. W. A. Whitaker, en relation plus étroite avec les *Topiques* et les *Réfutations Sophistiques*. Si l'on considère que le traité suit directement les *Catégories*, l'interprétation que l'on donne de celui-ci se rapproche généralement d'une étude approfondie des propositions, qui vient prolonger l'analyse des termes proposée dans l'ouvrage précédent. Ainsi, l'examen des propositions constituerait une clé d'entrée précieuse dans le système aristotélicien de la science démonstrative, autrement dit dans le domaine de la syllogistique mis en exergue par les *Analytiques*. En revanche, si l'on choisit de rapprocher cet écrit des *Topiques* ou des *Réfutations Sophistiques*, la lecture que l'on adoptera revêtira certainement un aspect plus dialectique. Dans ces divers choix d'interprétation, la lumière est faite sur la proposition déclarative qui est susceptible d'être vraie ou fausse, et à laquelle il est possible d'adjoindre une modalité pour caractériser le jugement de vérité. Cependant, en privilégiant comme objet du traité la constitution et l'usage des propositions, certains passages apparaissent obscurs. C'est le cas du chapitre 9, nuisant ainsi à l'unité du traité.

Whitaker propose une lecture plus cohérente du traité en insistant notamment sur le rôle joué par les paires de contradictoires. Son interprétation consiste à faire de celles-ci le but de l'ouvrage, dans la mesure où elles doivent être entendues comme exemplifiant la règle fondamentale de tout débat dialectique. Cela le conduit alors à affirmer que le traité *De l'interprétation* a un usage uniquement dialectique, et ne doit plus être considéré comme le second traité de l'*Organon*, car la règle des paires de contradictoires n'est pas

essentielle à la syllogistique, au contraire de la dialectique. Une telle lecture semble faire définitivement table rase des interprétations traditionnelles. Ce renversement est-il pleinement justifié ? La question qui guidera notre article est la suivante : l'usage important de la contradiction dans le traité *De l'interprétation* nous conduit-il inévitablement à lire ce dernier comme ayant une visée uniquement dialectique ?

Notre but sera ici de nuancer la lecture unilatérale de Whitaker et d'élargir la portée de cet ouvrage. Pour cela nous établirons, à partir d'une analyse du rôle joué par le verbe *être* au sein de ce traité, que son objet d'étude est en réalité le *logos apophantikos*. Cela nous conduira à déclarer que la contradiction doit être entendue comme étant au service de ce langage, dans la mesure où elle lui permet d'établir des énoncés exclusivement et nécessairement vrais ou faux capables de rendre compte de l'expérience que nous faisons de la réalité et d'ainsi constituer le point de départ de toute démonstration scientifique. Nous étudierons ensuite les différents rapports entre le *logos apophantikos*, la syllogistique et la contradiction, afin de démontrer que l'usage de cette dernière dans le traité *De l'interprétation* ne nous oblige pas à lire celui-ci sous l'unique prisme de la dialectique.

1. Les apports de Whitaker quant au rôle de la contradiction dans le traité De l'interprétation

L'originalité de C. W. A. Whitaker est d'offrir une lecture du traité plus englobante qui rende également compte de la cohérence de l'ouvrage. Il propose en effet de lire cet écrit comme faisant état de ce qu'il nomme la règle des paires de contradictoires et de ses diverses exceptions. Selon cet auteur, ces paires de contradictoires sont constitutives de la joute dialectique. Par dialectique, il faut entendre un débat entre deux protagonistes qui porte sur une thèse soutenue par un répondant, que le questionneur va s'efforcer de rendre caduque. La réfutation constitue le propre de la dialectique, et pour que celle-ci soit effective, c'est-à-dire pour que le questionneur parvienne à faire admettre au répondant la thèse contradictoire de celle qu'il soutenait au début du débat, le questionnant doit sans cesse poser des questions qui mettent en avant un couple de contradictoires

et exige que l'un de ses membres soit établi comme vrai. Cependant, certaines paires de contradictoires¹ ne respectent pas la répartition stricte entre la vérité et la fausseté, et doivent être évitées en dialectique, car les questions qui en font état ne pourront pas obtenir de réponse. Ces exceptions sont étudiées dans les chapitres 7, 8 et 9. Le chapitre 6 constitue le tournant décisif du traité, car il conclut la partie introductive qui se rapportait à la formation des assertions, et établit désormais une définition de la contradiction :

Il s'ensuit clairement qu'à toute affirmation correspond une négation qui lui est opposée, et qu'à toute négation correspond une affirmation opposée. Appelons contradiction l'ensemble de l'affirmation et de la négation opposées entre elles. Je dis qu'est opposée à une autre, une proposition qui affirme ou nie la même chose de la même chose ; <quand je dis « la même chose »>, j'exclus l'homonymie, et j'ajoute toutes les autres distinctions destinées à nous défendre des sophistes².

Ainsi, la contradiction présentée par Aristote doit être entendue comme une opposition entre deux propositions pourvues du même sujet et du même prédicat, respectivement affirmative et négative. Le reste de l'ouvrage va s'efforcer de démontrer que, dans chaque couple de contradictoires valide, une proposition est nécessairement vraie et l'autre nécessairement fausse. C'est la fameuse règle des paires de contradictoires proposée par Whitaker. Il est important de noter que celle-ci n'est pas strictement identique au principe de non-contradiction, mais qu'elle le présuppose, puisque ce dernier déclare qu'il est impossible qu'un même attribut appartienne et n'appartienne pas en même temps et sous le même rapport à une même chose ; ce que l'on pourrait traduire par : deux propositions contradictoires ne peuvent être vraies en même temps. Dans le même ordre d'idées, la règle des paires de contradictoires n'est pas réductible au principe du tiers exclu, car ce dernier soutient que pour une proposition, soit son affirmation est vraie, soit sa négation est vraie ; ce qui revient à dire que deux propositions contradictoires ne peuvent être fausses en même temps. Enfin, on ne peut comprendre cette règle comme l'équivalent du principe de bivalence, car celle-ci déclare seulement qu'une proposition est nécessairement soit vraie soit fausse, sans jamais faire état d'un couple de contradictoires.

Ainsi, il apparaît que la règle des paires de contradictoires regroupe et surpasse ces différents principes, c'est en tout cas ce que défend Robert Blanché lorsqu'il évoque la « loi de l'alternative³ ». Ces trois principes ne seraient que les aspects d'une même loi qui en est la synthèse. Whitaker ne formule pas cela de manière aussi explicite, mais certains passages laissent sous-entendre qu'une telle lecture ne serait pas totalement opposée à son propos. Par exemple, lorsqu'il traite au chapitre 9 des assertions singulières relatives à des futurs contingents, il précise que c'est bien la règle des paires de contradictoires qui est mise à mal et non le principe de bivalence qui est tacitement mobilisé⁴. Au chapitre 12, il précise que le principe de non-contradiction est maintenu, et que cela a été le cas tout au long du traité, y compris lors de l'énumération des exceptions⁵. Enfin, au chapitre 13⁶, il souligne que le principe du tiers exclu n'est pas remis en cause dans cet ouvrage. Ce n'est jamais un principe particulier qui est remis en question par les exceptions, mais la synthèse dans son ensemble.

Cependant, pourquoi Whitaker ne décrète-t-il pas explicitement que la règle des paires de contradictoires est assimilable à la loi de l'alternative de Blanché ? Une interprétation possible consisterait à affirmer que de percevoir la règle des paires de contradictoires comme telle tend à diminuer sa portée dialectique et à en faire un simple principe de logique formelle. Les termes de *paires* ou *couples* de contradictoires, au contraire, symbolisent clairement pour Whitaker la forme spécifique à laquelle doit se contraindre la question dialectique ; c'est-à-dire qu'il insiste sur l'importance pour le questionneur de proposer simultanément les deux membres de l'alternative afin que le répondant puisse *décider* quelle déclaration est vraie. Les paires de contradictoires correspondraient d'une certaine manière aux cartes que le questionnant tient dans sa main et qu'il offre à choisir au répondant ; malgré cela, en proposant telle paire de contradictoires plutôt qu'une autre, il reste celui qui d'une certaine manière distribue les issues possibles et oriente la discussion. L'idée de synthèse, même si elle offre une force supérieure au tout (soit à la règle des paires de contradictoires) par rapport à ses parties, ne met pas suffisamment en avant cette spécificité propre à la règle des

paires de contradictoires qui n'est intelligible que dans un contexte dialectique.

Néanmoins, une question mérite d'être posée : cette insistance sur l'aspect profondément dialectique de la règle des paires de contradictoires est-elle réellement justifiée ? Si son évidence est criante, alors pourquoi les commentateurs de la tradition ont-ils manqué cet aspect et préféré une lecture plus logique du traité, en privilégiant l'interprétation d'une étude de ses propositions ? Ne peut-on pas trouver entre ces deux interprétations un point d'accord, sur lequel porterait finalement le traité *De l'interprétation* ?

2. Le verbe « être » comme condition de possibilité du langage apophantique

Choisir d'accorder plus d'attention aux propositions qu'à la règle des paires de contradictoires ne signifie pas pour autant un rejet ou un oubli complet de cette dernière, car comme le souligne Aristote en 20b23-24 la proposition, ou prémisse, dans le cadre d'une interrogation dialectique, est une partie d'une contradiction⁷ ; sans elle, on ne peut établir de véritable alternative ou couple de contradictoires. Cependant, afin de comprendre cette relation, il faut garder en mémoire que les propositions mobilisées par la règle des paires de contradictoires sont porteuses d'une valeur de vérité. Elles sont donc susceptibles d'être vraies ou fausses, et ceci nous permet alors de déclarer, comme Boèce et Ammonius avant nous⁸, que ce qui est étudié dans ce traité, c'est en définitive une forme spécifique de langage, celui dit déclaratif ou *logos apophantikos*. Ce dernier est mobilisé dans toutes les formes de raisonnement valide qui tentent d'éclairer une réalité, il est donc tout aussi fondamental dans le domaine scientifique que dialectique. Les propositions déclaratives sont entendues comme étant soit affirmatives, soit négatives, c'est-à-dire comme rendant compte d'une synthèse ou d'une division (entre le sujet et le prédicat), à la différence des termes isolés comme le verbe ou le nom qui, bien qu'étant des éléments constitutifs des propositions, ne sont pas en mesure de déclarer une vérité ou une fausseté. La vérité étant l'adéquation du jugement avec la réalité, une proposition vraie sera donc celle qui représentera le plus fidèlement

possible ce qui est. Cette idée de ressemblance (*homoiôsis*) n'est susceptible d'exister que si l'on applique une structure particulière, celle qui affirme ou nie quelque chose de quelque chose, c'est-à-dire le *logos apophantikos* qui lie un sujet et un prédicat d'une certaine manière. Cette interaction du langage et de la réalité est exposée dès le premier chapitre en 16a3-9 :

Ce qui relève du son vocal est symbole des affections de l'âme et que les écrits sont symboles de ce qui relève du son vocal ; de même que tout le monde n'utilise pas les mêmes lettres, tout le monde n'utilise pas non plus les mêmes vocables ; en revanche, ce dont ces symboles sont en premier lieu des signes – les affections de l'âme – sont identiques pour tous, comme l'étaient déjà les choses auxquelles s'étaient assimilées les affections⁹.

Pour Aristote, il existe ainsi une réalité extra-linguistique (*pragmata*) qui est une sorte de synthèse anté-prédicative dont nous faisons tous (via notre âme) la même expérience (*pathemata*) et que la proposition déclarative doit s'efforcer de traduire de façon transparente, peu importe la langue ou les signes conventionnels utilisés. En proposant une telle explication du langage, Aristote exclut de l'étude des propositions comme les prières (17a4-5), les ordres, les métaphores, etc. ; et par conséquent il n'offre pas dans ce traité une analyse du langage en général. Le langage apophantique semble ainsi être un domaine du langage bien défini et aux applications spécifiques, puisque son rapport à la vérité et à la fausseté le constitue comme un élément indispensable en vue de répondre aux exigences de toute recherche et démonstration scientifique.

Sous quelle(s) condition(s) le *logos apophantikos* peut-il apparaître ? À cette question nous répondrons que la vérité présuppose nécessairement l'être, et son ajout à un nom est indispensable pour produire le discours déclaratif. Le verbe *être* est donc la condition de possibilité du *logos apophantikos*, lui-même étant un instrument indispensable de la science. Afin de montrer que le traité *De l'interprétation* fait effectivement état de ce type de discours, nous allons mettre en avant le rôle prépondérant qu'occupe le verbe *être* tout au long des chapitres.

Dans le premier chapitre, à l'allure introductive, le verbe *être* est présenté comme l'élément qu'il faut ajouter à des termes isolés considérés comme une unité, par exemple « bouc-cerf », si l'on désire signifier quelque chose de vrai ou de faux. Si l'on prend en compte l'analyse de Whitaker, à ce stade du traité, il n'est pas encore question du verbe *être* comme copule. Selon ce dernier, l'ajout de *l'être* ou du *non-être* à un terme isolé doit être entendu au sens catégorial des termes. Autrement dit, il nous faut entendre *être* au sens de substance, car si nous disons « le bouc-cerf est », cela signifie que si le « le bouc-cerf existe » alors « le bouc-cerf est une substance¹⁰ ». Dans la traduction proposée par Dalimier, la mention « de façon absolue » peut renvoyer au sens substantiel de *être* : « En voici une preuve : même bouc-cerf signifie quelque chose mais ce n'est encore ni vrai ni faux, à moins qu'on lui ajoute l'être ou le non-être, d'une façon absolue ou en relation au temps¹¹ ». La substance en tant que sens premier de l'être et « substrat-sujet de toutes les autres catégories qui sont ses attributs¹² » correspond à une chose existante dans le monde et identifiable. Ainsi, le sens substantiel du verbe être que relève Whitaker est assimilable au sens existentiel¹³ mentionné par Pierre Aubenque. Selon les indications apportées dans ce passage, les déclarations comme « le bouc-cerf est » mais également « le bouc-cerf était » ou encore « le bouc-cerf sera » sont susceptibles de vérité ou de fausseté, car le verbe *être* est ici ajouté en faisant référence à un temps donné.

Il nous semble néanmoins que dans ce premier chapitre, le sens copulatif du verbe *être* est également sous-entendu par la mention « ou en relation au temps ». La disjonction pourrait laisser penser que la « façon absolue » concerne l'ajout unique du verbe *être* (au sens substantiel), peu importe le temps auquel il se rapporte, et « la relation au temps » exprimerait alors l'ajout du verbe être en tant qu'il prédique une chose du sujet sous un certain rapport, à un moment précis, c'est-à-dire qu'il renverrait alors à la variété d'accidents possiblement rattachés au sujet donné. En effet, ce second sens du verbe *être*, qui fait l'objet d'une attention particulière dans les chapitres 2 et 3, et d'une manière indirecte dans le reste du livre vis-à-vis de la contradiction, doit être entendu comme l'élément de

liaison qui joint un prédicat et un sujet en vue d'établir une assertion déclarative, tout en ajoutant une indication temporelle (marque distinctive des verbes, 16b7-10) dont sont dépourvus les noms. Ainsi, dès le premier chapitre, Aristote laisse entrevoir le verbe être comme condition de possibilité de la vérité et de la fausseté, dans la mesure où il est l'élément qui rend possible la combinaison ou la division entre le sujet et le prédicat. Le *logos apophantikos* est donc celui qui met au jour ou bien une liaison entre des notions isolées rendue visible par « être » (ou plutôt « est », « était », « sera », etc.), ou bien une séparation perceptible grâce à l'indication « ne pas être » (ou plutôt « n'est pas », « n'était pas », « ne sera pas », etc.)¹⁴. Ce sens de l'être est particulièrement distinct d'un simple verbe, car en lui-même il n'a pas de contenu et ne peut pas former une assertion, s'il est rattaché à un nom, sans la présence d'un prédicat. Aristote ne se prononce pas réellement sur son statut propre, et se contente de le présenter comme un troisième terme que l'on prédique en plus (cf. chapitre 10, 19b19-20). La copule *être* n'étant en elle-même rien (16b21-25), elle ne peut rien signifier et de fait ne peut pas être comprise comme un verbe ou un nom. La copule est implicitement présente dans toutes les formes de propositions déclaratives, étant donné qu'un verbe peut se décomposer sous la forme « copule + prédicat ». Par exemple, « l'homme marche » doit être entendu comme « l'homme est marchant » (cf. chapitre 12, 21b10). Une telle conversion est importante notamment lorsqu'il s'agit de comprendre le fonctionnement de la négation, et *a fortiori* celui de la contradiction. Tout verbe contient donc une copule qui s'actualise lorsqu'il est mis en relation avec un sujet. Ainsi les propositions du type « l'homme marche » peuvent être déclaratives, car étant l'équivalent de « l'homme est marchant » elles lient un sujet à un prédicat par le biais d'une copule, ainsi quelque chose est dit de quelque chose et cela est susceptible d'être vrai ou faux lorsqu'on le confronte à la réalité. Au sein de tout verbe on peut donc séparer son contenu propre, le prédicat, et sa capacité à lier des termes isolés (la copule). Cela nous permet de comprendre plus clairement le sens existentiel du verbe *être* étudié précédemment. Si « un homme est » peut être vrai ou faux, c'est parce que « est » est ici entendu comme

un verbe. Ici « est » a une fonction double en quelque sorte, c'est à la fois la copule et le prédicat ; et étant donné le rapprochement que nous avons fait avec la substance, le prédicat doit être compris comme étant l'être lui-même. Il y aurait ainsi l'être copule et l'être prédicat, pour reprendre la distinction établie par Sylvain Delcomminette. Si nous nous rapportons à l'exemple d'« Homère est poète » mentionné au chapitre 11 (21a25), on distingue deux compréhensions possibles. « Homère est poète » mobilise l'être copule, c'est-à-dire le verbe *être* au sens d'être quelque chose d'autre ; et n'est pas réductible à « Homère est », où « est » est l'être prédicat et renvoie au fait d'être absolument¹⁵. Une lecture rapide opposerait *être* comme copule à l'existence, néanmoins « l'être copule ne renvoie pas à une autre notion de l'être que l'être-prédicat : simplement, lorsqu'il est utilisé comme copule, l'être est seulement prédiqué par accident du sujet, tandis que lorsqu'il est utilisé comme prédicat, il en est prédiqué *par soi*, en vertu de ce que ce sujet est en soi¹⁶ ». Le sens copulatif de l'être, entendu comme l'élément de liaison entre un prédicat et un sujet dont le premier vient déterminer la manière dont se comporte le second dans le monde, peut aussi être compris comme le sens de la « détermination par la liaison¹⁷ ».

Cela nous permet alors d'identifier un troisième sens de l'être, qui est une spécificité du sens copulatif, à savoir l'être comme substrat de la négation. Les trois premiers chapitres en abordant les deux premiers sens du verbe *être* étaient indispensables pour la formulation de ce qu'est une proposition déclarative, telle qu'elle est exposée au chapitre 4. Les chapitres 5 et 6 en introduisant la notion de négation, essentielle à la contradiction, permettent de préciser la façon dont une proposition déclarative pourra exprimer aussi bien la vérité que la fausseté. Le reste des chapitres en recherchant les contradictoires valides accorde à ces propositions une valeur de vérité de façon exclusive et nécessaire. Comme le signale Whitaker, le verbe *être* est le verbe le plus basique qui donne lieu aux assertions les plus primitives¹⁸. L'étude de la négation à partir de ce verbe est donc un passage obligatoire pour comprendre la construction de toute autre proposition déclarative. La négation est une proposition seconde, elle s'établit à partir d'une affirmation première.

Or, il n'y a d'affirmation que lorsque la proposition qui la supporte est une véritable unité. Au chapitre 5 commence une étude préalable de l'unité des propositions déclaratives affirmatives qui se poursuivra notamment dans les chapitres 8, 10 et 11. Elle met au jour deux types d'unité : sémantique et syntaxique. La première signifie qu'une proposition est une lorsqu'elle déclare une chose à propos d'une chose. La seconde rend compte de deux propositions qui, lorsqu'elles sont jointes par un élément de liaison, donnent lieu à une proposition une. Les propositions qui ne respectent pas ces critères sont dites multiples. Parmi les propositions unifiées, il y a les propositions simples et celles composées. Les premières relèvent de l'unité sémantique, les secondes de celle syntaxique. Les propositions composées étant une mise en relation de propositions simples, on comprend aisément pourquoi Aristote décide de traiter uniquement de ces dernières. L'unité de la proposition déclarative suppose par ailleurs l'unité des termes qui la composent. En effet, si « un seul nom est établi pour deux choses, l'affirmation n'est pas unique – à moins que les deux choses n'en fassent qu'une¹⁹ » (cf. chapitre 8, 18a 16-17). L'unité n'est pas relative au terme conventionnel, puisque « animal terrestre bipède » (17a 13-14) est une unité ; et ne doit pas non plus être comprise au sens quantitatif puisque le sujet peut être universel (18a13). C'est bien l'unité sémantique des termes qui importe. Les prédicats et sujets qui ne sont pas considérés comme uns (20b31-33) sont ceux qui sont dits par accident d'un même sujet (« il est un bon cordonnier ») ou l'un de l'autre (« le cordonnier est bon »), ainsi que les pléonasmes (21a7-18, « un homme bipède »). Les termes admis peuvent être regroupés sous cinq classes : 1) un composé qui exprime deux déterminations essentielles qui ne se recoupent pas (« animal bipède »), 2) un terme qui exprime une seule détermination accidentelle (« cordonnier »), 3) un composé qui exprime une (ou plusieurs) détermination(s) essentielle(s) (qui ne se recoupent pas) et une détermination accidentelle (« homme blanc ») (20b35), 4) les termes singuliers (« Socrate ») 5) les termes indéfinis qui signifient quelque chose d'unique mais d'indéfini (19b9). Les propositions déclaratives qui respecteront ces conditions seront

unes et pourront dès lors rendre compte d'un état de fait de façon exclusive et nécessaire.

Pour comprendre désormais comment il leur est possible de déclarer une chose qui est vraie ou fausse exclusivement et nécessairement, il faut étudier la contradiction qui rend cela possible et la négation qu'elle présuppose. La négation, à l'inverse de l'affirmation, témoigne d'une séparation entre deux choses. Grammaticalement, cela revient à nier l'élément de liaison, soit la copule. La négation chez Aristote est interne à la proposition²⁰, contrairement à ce qu'envisage la logique moderne. On ne peut donc pas retranscrire l'affirmation et la négation aristotélicienne comme suit : p et $\neg p$, mais davantage comme « $a+b$ » et « $a-b$ ». Sans confrontation avec la structure du réel, pour savoir quelle relation est effective entre a et b , on ne peut pas déclarer laquelle de ces déclarations (affirmation ou négation) est vraie. Par ailleurs, même lorsque « $a+b$ » est vrai, il n'est pas certain que « $a-b$ » soit faux, il faut toujours se référer au réel avant de pouvoir l'affirmer. Il se peut en effet que certains couples de contradictoires ne respectent pas exclusivement la parité de la vérité et de la fausseté, comme en témoignent les exceptions à la règle des paires de contradictoires mises au jour dans les chapitres 7, 8 et 9. Dans le cas de p et $\neg p$, en revanche, si p est vrai, alors $\neg p$ est faux et inversement, c'est-à-dire que le couple d'opposés implique que la règle des paires de contradictoires est valide en tout temps. Cette définition de la négation semble diverger dans le cas des assertions modales, mais en réalité il n'en est rien. Au chapitre 12, Aristote place la négation sur l'opérateur modal, et non plus sur le verbe, mais il précise néanmoins que celui-ci joue le rôle de copule. La négation dans le cadre de propositions déclaratives non modales portait sur la copule qui déterminait la liaison entre le prédicat et le sujet, or, dans les propositions modales, c'est l'expression modale qui détermine la copule, donc la liaison, et gouverne ainsi la proposition. Étant donné que la négation porte sur la détermination de la liaison, et que l'opérateur modal joue ce rôle, il est logique qu'elle s'applique à ce dernier (21b25-32). Cela rend également plus clair le chapitre 7 qui fait état des propositions quantifiées, et des pièges à éviter. La quantification s'appliquant à la proposition et non au sujet, elle

détermine la liaison entre le prédicat et ce dernier, de sorte que la proposition contradictoire sera celle qui niera le quantificateur. Si bien que la contradictoire de « tout homme est blanc » sera « non tout homme est blanc » soit « quelque homme est blanc » et nullement « aucun homme est blanc ». On ne peut pas comprendre la négation de ces propositions plus sophistiquées et l'établissement de leurs paires de contradictoires, sans avoir étudié au préalable la négation traditionnelle rendue possible par le verbe *être*.

La contradiction, lorsqu'elle est appliquée aux propositions déclaratives, permet de mettre clairement en lumière les propositions qui sont réellement contradictoires et qui impliquent nécessairement la vérité et la fausseté. En mettant au jour les exceptions possibles, Aristote permet au *logos apophantikos* d'établir des énoncés exclusivement et nécessairement vrais ou faux, traduisant ainsi parfaitement les affections de l'âme qui sont les similitudes des choses. Le *logos apophantikos*, grâce à la contradiction, peut donc rendre compte fidèlement de notre expérience du monde et constituer le socle de tout raisonnement scientifique et démonstratif. Nous rejoignons donc ici Whitaker en affirmant que la contradiction est bel et bien importante dans ce traité, en revanche, nous ne pensons pas qu'elle en soi la *finalité*, mais plutôt un simple outil au service du *logos apophantikos*. C'est pourquoi nous refusons de déclarer que le traité *De l'interprétation* cherche à rendre compte des paires de contradictoires en tant que telles, au contraire, c'est l'attention accordée au *logos apophantikos* qui conditionne leur apparition²¹.

3. Les rapports du langage apophantique et de la syllogistique avec la contradiction

À l'instar de Crubellier²², nous estimons que les conséquences établies par Whitaker concernant l'usage uniquement dialectique de l'ouvrage et sa localisation au sein de l'*Organon* ne s'imposent pas. Si la contradiction joue un rôle en dialectique, lors de la réfutation, il peut sembler douteux que cela constitue sa marque distinctive, puisque les *Topiques* ne font aucunement mention de celle-ci. En revanche, elle est exposée à de multiples reprises dans les *Analytiques*. Selon Aristote, tout raisonnement valide est réductible à un syllogisme qui

met en relation, via un moyen terme, deux propositions déclaratives (24a16) afin d'obtenir une conclusion nouvelle (24a18-20). Le syllogisme en tant qu'outil essentiel de la science démonstrative doit mettre au jour une conclusion intrinsèquement nécessaire, car il n'y a, selon Aristote, de science que du nécessaire. Or, afin qu'il en soit ainsi, les prémisses doivent également être des propositions nécessaires (73a21-24). Pour qu'une proposition déclarative soit nécessaire, c'est-à-dire en elle-même soit vraie soit fausse de manière exclusive, elle doit faire partie d'un couple de contradictoires, étant donné que, selon la règle qui leur est propre, exposée dans le traité *De l'interprétation*, il est nécessaire pour une proposition est vraie que sa contradictoire soit fausse, et pour une proposition fausse, que sa contradictoire soit vraie. Ainsi, la nécessité intrinsèque au syllogisme implique tacitement la contradiction telle qu'elle est définie dans le traité *De l'interprétation*. De plus, le premier chapitre des *Premiers Analytiques* expose les différentes sortes de prémisses nécessaires au bon déroulement des syllogismes. Celles-ci sont des propositions qui expriment une liaison entre des termes qui peut être déterminée par une négation, une quantification ou une modalité. Nous retrouvons ici l'ensemble des outils logiques développés dans le traité *De l'interprétation*. Le *logos apophantikos* exposé dans cet ouvrage a donc un lien indéniable avec la syllogistique.

Par ailleurs, la contradiction est clairement mentionnée dans l'étude de la syllogistique lorsqu'il est question des démonstrations et plus particulièrement lorsqu'il s'agit d'une preuve par réduction à l'impossible²³. Cette méthode est utilisée pour démontrer les modes valides de syllogismes. En prenant comme point de départ (première prémisse) la contradictoire de la conclusion dont on cherche à démontrer la validité, et en conservant comme vraie l'une des prémisses (seconde prémisse) qui conduit à cette première conclusion, cette démonstration parvient à déduire la contradictoire de la seconde prémisse qui est nécessairement une conclusion absurde, car elle entre en contradiction avec la seconde prémisse mobilisée dans le raisonnement. Or, en vertu du principe de non-contradiction, on ne peut pas établir au cours d'une démonstration qu'une proposition et sa contradictoire propre soient vraies en

même temps. De fait, la réduction à l'impossible rend évidente la nécessité de la conclusion initiale, étant donné que le nécessaire est entendu comme étant ce dont l'impossible est le contradictoire. Afin d'appliquer cette démonstration, plus utile, par exemple, que la démonstration ostensive dans certaines situations²⁴, il est donc nécessaire d'avoir une connaissance minutieuse des règles des paires de contradictoires. L'étude du traité *De l'interprétation* à ce propos est donc d'un grand secours, puisqu'elle nous permet d'éviter certains pièges ou faux contradictoires qui pourraient porter préjudice à une démonstration de cette sorte, et de fait nous conduire à rejeter une conclusion qui était néanmoins valide.

Nous avons donc réussi à établir un lien entre le *logos apophantikos*, la contradiction et la syllogistique, de sorte que le traité *De l'interprétation* qui mobilise les deux premiers éléments n'implique pas nécessairement d'être lu comme un pur ouvrage à l'intention des dialecticiens. Est-ce que pour autant cela suppose de maintenir sa localisation traditionnelle au sein de l'*Organon* ? Ce point nécessiterait une étude plus approfondie que le présent article. En effet, comme le fait remarquer à juste titre Pierre Aubenque, l'organisation de l'*Organon* est postérieure à Aristote, et il est possible que les traités soient relativement indépendants²⁵, si bien que vouloir à tout prix positionner ce traité comme un préalable aux *Analytiques* ou aux *Topiques* est sans doute un effort vain. Ce que nous pouvons signaler cependant, c'est que notre travail a consisté à nuancer l'interprétation offerte par Whitaker de ce traité emblématique, de sorte qu'il est tout à fait défendable de nos jours de le lire en soutenant qu'il possède un intérêt pour la syllogistique.

Conclusion

Nous avons ainsi montré que le traité *De l'interprétation* s'efforce d'étudier le *logos apophantikos* et sa capacité à établir des énoncés exclusivement et nécessairement vrais (ou faux) rendant ainsi possible une retranscription fidèle de l'expérience que nous faisons du monde à partir de laquelle peut se développer la science démonstrative. Les

différents sens du verbe *être* qui parcourent le traité permettent tour à tour de former des propositions déclaratives, et de leur attribuer une valeur de vérité de façon exclusive et nécessaire. Ce dernier point nécessite cependant de faire appel à la contradiction qui, en établissant des couples de contradictoires, rend possible l'appariement nécessaire de la vérité et de la fausseté entre des propositions déclaratives. Ainsi, nous avons considéré la contradiction comme un outil utile à l'établissement du *logos apophantikos*, et non comme une fin recherchée en elle-même par ce traité, comme le supposait Whitaker. Nous avons ensuite montré que, dans un syllogisme, les prémisses qui pouvaient être quantifiées, niées, ou porteuses d'une modalité devaient être nécessaires afin d'énoncer une conclusion nécessaire et par conséquent utile à la science. Or, cela supposait une mobilisation tacite du *logos apophantikos* et par conséquent des couples de contradictoires. Enfin nous avons reconnu qu'un type de démonstration scientifique faisait clairement mention de la contradiction pour être effective : la réduction à l'impossible. Ceci nous a alors permis de conclure que l'usage important de la contradiction au cœur *De l'interprétation* pouvait susciter l'intérêt du logicien aussi bien que celui du dialecticien. De sorte que l'interprétation unilatérale de Whitaker ne s'imposait pas avec autant d'évidence qu'il l'affirmait.

-
1. C. W. A. Whitaker, *Aristotle's De Interpretatione. Contradiction and Dialectic*, Oxford, Clarendon Press, coll. Oxford Aristotle Studies, 2002, p. 79 : « RCP : Of every contradictory pair, one member is true and the other false ».
 2. Aristote, *Organon I-II : Catégories, Sur l'Interprétation*. Introduction générale à l'*Organon* par Pierre Pellegrin. Introduction, traduction, notes et *index des Catégories* par Pierre Pellegrin et Michel Crubellier. Introduction, traduction, notes et *index de Sur l'Interprétation* par Catherine Dalimier, Paris, Flammarion, coll. GF 1082, 2007, p. 275.
 3. Robert Blanché, *La logique et son histoire* [1970], Paris, Armand Colin, 2002, p. 41-42.
 4. C. W. A. Whitaker, *Aristotle's De Interpretatione. Contradiction and Dialectic*, *op. cit.*, p. 117 : « RCP states that one member is false and the

other true ; but, if neither were true, then one would indeed be false, but the other would fail to be true, and this would violate RCP. This point makes use of the assumption that an assertion which is not true is false : that is, PB is tacitly employed ».

5. *Ibid.*, p. 157.
6. *Ibid.*, p. 166 : « The move from the assumed falsehood of 7 to the truth of 8 involves no mistaken application of the Law of the Excluded Middle ».
7. On retrouve cette même idée dans *les Premiers Analytiques* en 72a13.
8. Suzanne Husson, « Introduction », dans S. Husson, *Interpréter le De Interpretatione*, Paris, J. Vrin, 2009, p. 24.
9. Aristote, *Organon I-II : Catégories, Sur l'Interprétation*, *op. cit.*, p. 261.
10. C. W. A. Whitaker, *Aristotle's De Interpretatione. Contradiction and Dialectic*, *op. cit.*, p. 32.
11. Aristote, *Organon I-II : Catégories, Sur l'Interprétation*, *op. cit.*, p. 261.
12. Pierre Pellegrin, *Le vocabulaire d'Aristote*, Paris, Ellipses, 2009, p. 92.
13. Pierre Aubenque, « Sens et unité du traité aristotélicien *De l'interprétation* », dans S. Husson, *Interpréter le De Interpretatione*, *op. cit.*, p. 46.
14. Sylvain Delcomminette, *Aristote et la nécessité*, Paris, Vrin, 2018, p. 42 et Aristote, *Catégories, Sur l'Interprétation*, *op. cit.*, p. 263.
15. Aristote, *Organon I-II : Catégories, Sur l'Interprétation*, *op. cit.*, p. 307 : « C'est comme lorsqu'on dit *Homère est quelque chose* – par exemple *Homère est poète* : dit-on aussi qu'*il est*, ou non ? En fait, on prédique *est* d'Homère de façon accidentelle car on dit *il est poète* et l'on ne prédique pas *est* de façon absolue » ; nous retrouvons ici la distinction exposée en fin de chapitre 1 entre l'ajout de façon absolue ou en relation au temps que l'on peut désormais rapprocher de la prédication accidentelle.
16. Sylvain Delcomminette, *Aristote et la nécessité*, *op. cit.*, p. 46.
17. *Ibid.*, p. 46.
18. C. W. A. Whitaker, *Aristotle's De Interpretatione. Contradiction and Dialectic*, *op. cit.*, p. 74.
19. Aristote, *Organon I-II : Catégories, Sur l'Interprétation*, *op. cit.*, p. 283.
20. C. W. A. Whitaker, *Aristotle's De Interpretatione. Contradiction and Dialectic*, *op. cit.*, p. 80.
21. Nous reconnaissons et distinguons la cohérence du traité via la mise en évidence de l'utilité de la contradiction, de sa portée dialectique que nous récusons. Ces deux points sont distincts, comme le signale Whitaker, *Aristotle's De Interpretatione. Contradiction and Dialectic*, *op. cit.*, p. 180.

22. Michel Crubellier, « L'unité de l'*Organon* », dans J. Brumberg-Chaumont (dir.), *Ad notitiam ignoti. L'Organon dans la translatio studiorum à l'époque d'Albert le Grand*, Turnhout, Brepols, coll. Studia Artistarum 37, 2013, p. 61.
23. *Ibid.*, p. 62. Voir Aristote, *Premiers Analytiques*, 61a19-ff.
24. C'est le cas lorsqu'il s'agit de prouver ou bien des conclusions affirmatives dans le cadre de syllogismes de la seconde figure, ou bien des conclusions universelles dans le cadre de syllogismes de la troisième figure.
25. Pierre Aubenque, « Sens et unité du traité aristotélicien *De l'interprétation* », dans S. Husson, *Interpréter le De Interpretatione*, p. 38.